



Le prix des droits de l'homme - René Cassin 2011-2012

publié le 12/12/2011 - mis à jour le 14/12/2011

Descriptif :

Il récompense et valorise les meilleurs projets d'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme réalisés dans les établissements d'enseignement secondaire.

Sommaire :

- Un prix des droits de l'homme
- René Cassin
- Réglementation
- Participation
- Prix académiques
- Prix nationaux
- Ressources et partenariats
- Contact

● Un prix des droits de l'homme

Le Prix des droits de l'homme-René Cassin, organisé conjointement avec la Commission nationale consultative des droits de l'homme (C.N.C.D.H.), vise à récompenser les meilleurs projets d'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme réalisés dans les établissements d'enseignement secondaire publics et privés sous contrat. Il doit permettre de valoriser, tant au niveau académique que national, les nombreuses initiatives mises en place dans les collèges et les lycées dans ce domaine.



● René Cassin

Ce prix rend hommage à René Cassin, dont le combat et l'engagement en faveur des droits de l'homme furent exceptionnels et exemplaires. Vice-président de la commission des droits de l'homme des Nations unies, il apporta une contribution essentielle à la rédaction de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948.

● Réglementation

Le prix comporte trois catégories de participation : « **collège** », « **lycée général et technologique** », et « **lycée professionnel** ». Il est ouvert à tous les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique, les lycées professionnels, les établissements d'enseignement agricole, les établissements relevant du ministère de la Défense, et les établissements français à l'étranger.

Les projets présentés seront **collectifs**, pouvant mobiliser un groupe d'élèves, une classe ou l'ensemble de l'établissement. Ils pourront être réalisés dans le cadre des enseignements ou dans le temps périscolaire. Les **réalisations** des élèves pourront prendre différentes formes : mémoire, documentaire audiovisuel, production artistique (littéraire, plastique, théâtrale, cinématographique.).

Ci-joint, le [règlement du concours](#) .

Pour une réalisation audiovisuelle, un [formulaire de Droit à l'image](#)  des personnes participant aux réalisations

devra être rempli et joint au travail des élèves lors de son envoi au rectorat d'académie.

● Participation

Pour le concours 2011-2012, les élèves sont invités à travailler sur **le thème de la paix** : éducation à la paix, engagement pour la paix, maintien de la paix et sa consolidation, construction d'un Etat de droit, justice internationale, réconciliation nationale, protection des populations civiles, solidarité internationale, droit international humanitaire et action humanitaire, etc.

- Pour participer au concours, veuillez trouver le formulaire d'inscription qui doit être rempli impérativement de manière informatique (pas de dossier manuscrit). Puis il est à envoyer au rectorat d'académie (puis au ministère) :

 [Formulaire Prix Cassin 2011-2012](#) (Word de 173.5 ko)

- Les chefs d'établissement envoient les dossiers de candidature aux recteurs **avant le vendredi 11 mai 2012**. Ces dossiers comportent un **descriptif du projet**, rédigé sur le formulaire annexé à la présente note, ainsi que **toutes les pièces jointes** jugées nécessaires à la compréhension et à l'évaluation du projet, notamment les réalisations d'élèves, qui peuvent se présenter sous différents formats (mémoire, DVD-ROM, site internet.). Les établissements veillent à fournir tous les documents qui peuvent faciliter l'évaluation du projet par le jury académique et le jury national (descriptif complet, script des productions audiovisuelles, etc.).

● Prix académiques

Le recteur réunit un jury académique, dont il nomme le président et définit la composition. Il veille à ce que ce jury comprenne des personnels académiques en charge de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme (pôle civique, DAREIC, membres des corps d'inspection, proviseur vie scolaire), ainsi que des personnalités qualifiées œuvrant dans ce domaine (responsables associatifs, enseignants, chefs d'établissement.).

Le jury académique décerne un prix pour chacune des trois catégories de participation. Il appartient aux recteurs de valoriser ces prix au niveau académique.

Les services académiques envoient le compte rendu de la réunion du jury accompagné des dossiers des trois établissements lauréats à la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO B2-3, « Prix des droits de l'homme-René Cassin », 110, rue de Grenelle, 75537 Paris SP 07). Ils communiquent à cette occasion le nombre de candidatures présentées dans chaque catégorie de participation au niveau académique.

● Prix nationaux

Le jury national est composé de membres de [la Commission nationale consultative des droits de l'homme \(C.N.C.D.H.\)](#), de représentants du ministère de l'Éducation nationale et de personnalités qualifiées s'étant distinguées dans le domaine des droits de l'homme. Il distingue, parmi les lauréats académiques, un lauréat national par catégorie de participation. Les prix nationaux sont remis par le ministre de l'Éducation nationale et le président de Commission nationale consultative des droits de l'homme ou leurs représentants au cours d'une cérémonie officielle à Paris.

● Ressources et partenariats

▶ [la Commission nationale consultative des droits de l'homme \(C.N.C.D.H.\)](#) assure, auprès du Gouvernement, un rôle de conseil et de proposition dans le domaine des droits de l'homme, du droit international humanitaire et de l'action humanitaire. Elle est notamment composée de représentants de la société civile, une trentaine d'organisations non-gouvernementales participant à ses travaux.

▶ Le Centre national de documentation pédagogique (C.N.D.P.)

Le C.N.D.P. a mis en ligne des ressources pédagogiques sur René Cassin et la Déclaration universelle des droits de l'homme sur le site « [Pour mémoire](#) ».

▶ [L'association Civisme et démocratie \(CIDEM\)](#)

L'association met en ligne sur le site des « Itinéraires de citoyenneté » un portail spécifiquement dédié au Prix des droits de l'homme-René Cassin et à l'éducation aux droits de l'homme.

Par ailleurs, les équipes éducatives sont invitées à s'appuyer sur les associations œuvrant dans le domaine des droits de l'homme, membres de la C.N.C.D.H. ou agréées par le ministère de l'Éducation nationale.

Toutes les informations relatives au prix sont consultables sur [Eduscol](#)

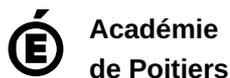
● Contact

Adressez votre inscription à

- ▶ Laurent Marien
- ▶ Responsable du pôle civique
- ▶ 5, Cité de la Travers, BP 625
- ▶ 86022 Poitiers CEDEX

Liens complémentaires

- 🌐 [la Commission nationale consultative des droits de l'homme \(C.N.C.D.H.\)](#)
- 🌐 [« Pour mémoire »](#)
- 🌐 [Le CIDEM](#)
- 🌐 [Sur Eduscol](#)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.